



Séminaire contraception

*Dispositif d'accès des mineures à la
contraception d'urgence en France –
Rôle des pharmaciens*

**Fabienne BLANCHET, Cespharm
Ordre national des pharmaciens**



Le contexte français

- prévalence élevée de la contraception - fortement médicalisée
- 1 grossesse sur 3 non prévue (INED, 2007)
- 210 000 IVG par an
- élargissement de l'accès à la contraception d'urgence (CU) depuis 1999



Élargissement de l'accès à la CU

- Délivrance de la CU sans prescription médicale en pharmacie dès 1999 (Norlevo[®] - levonorgestrel)
- Remboursement par l'Assurance Maladie sur prescription médicale (65%) en 2001
- Loi n°2000-1209 du 13 décembre 2000 :
 - délivrance de la CU dans les collèges et les lycées par les infirmières scolaires (décret du 27 mars 2001)
 - délivrance gratuite et anonyme de la CU pour les mineures en pharmacie (décret du 9 janvier 2002)



Dispositif d'accès des mineures à la CU en pharmacie

Décret n°2002-39 du 9 janvier 2002 :

- définit les modalités de la délivrance gratuite et anonyme de la CU aux mineures en officine
- concerne les médicaments indiqués dans la CU et non soumis à prescription médicale obligatoire (levonorgestrel) :
 - Norlevo[®]
 - Levonorgestrel Biogaran[®]



Dispositif d'accès des mineures à la CU en pharmacie

Décret n°2002-39 du 9 janvier 2002 :

- **dispensation gratuite pour les mineures**
 - prise en charge par l'Assurance maladie (Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire)
 - minorité définie par la simple déclaration de la jeune fille
- **dispensation anonyme**
 - numéro d'identification fictif transmis à l'Assurance Maladie par le pharmacien



Dispositif d'accès des mineures à la CU en pharmacie

Décret n°2002-39 du 9 janvier 2002 :

- **rôle éducatif du pharmacien :**
 - dispensation précédée d'un entretien avec la mineure
 - ⇒ conditions d'utilisation de la CU
 - ⇒ information sur l'accès à une contraception régulière
 - ⇒ information sur la prévention des IST & l'intérêt d'un suivi médical
 - remise de documentation et des coordonnées des CPEF



Accompagnement éducatif du dispositif

Partenariat :

- Cespharm (Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française) – Ordre national des pharmaciens
- Département Prévention et Information de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

⇒ **Programme d'accompagnement éducatif**



Accompagnement éducatif du dispositif

- ✓ **Information « professionnelle » diffusée à tous les pharmaciens sur :**
 - les modalités du décret
 - la conduite à tenir face à toute demande de CU à l'officine
 - la documentation disponible auprès du Cespharm
- ✓ **Conception d'outils éducatifs**



Accompagnement éducatif du dispositif

→ Brochure d'aide à la dispensation de la CU

- remise par le pharmacien lors de la dispensation de la CU
- conseils à délivrer lors de cette dispensation + contacts utiles
- versions métropole et outre-mer





Accompagnement éducatif du dispositif

➔ Brochure d'aide à la dispensation de la CU

- diffusée à tous les pharmaciens en janvier 2002
- disponible pour les pharmaciens sur simple demande auprès du Cespharm

=> 1,6 millions de brochures diffusées aux pharmaciens depuis 2002





Accompagnement éducatif du dispositif

→ Carte d'information sur la CU

- destinée à une large diffusion auprès du public
- diffusée :
 - par les pharmaciens (par l'intermédiaire du Cespharm)
 - par les caisses primaires d'assurance maladie, infirmières scolaires, CPEF, associations...
- versions métropole et outre-mer



=> 3 millions de cartes diffusées depuis 2002



Bilan 2002 - 2007

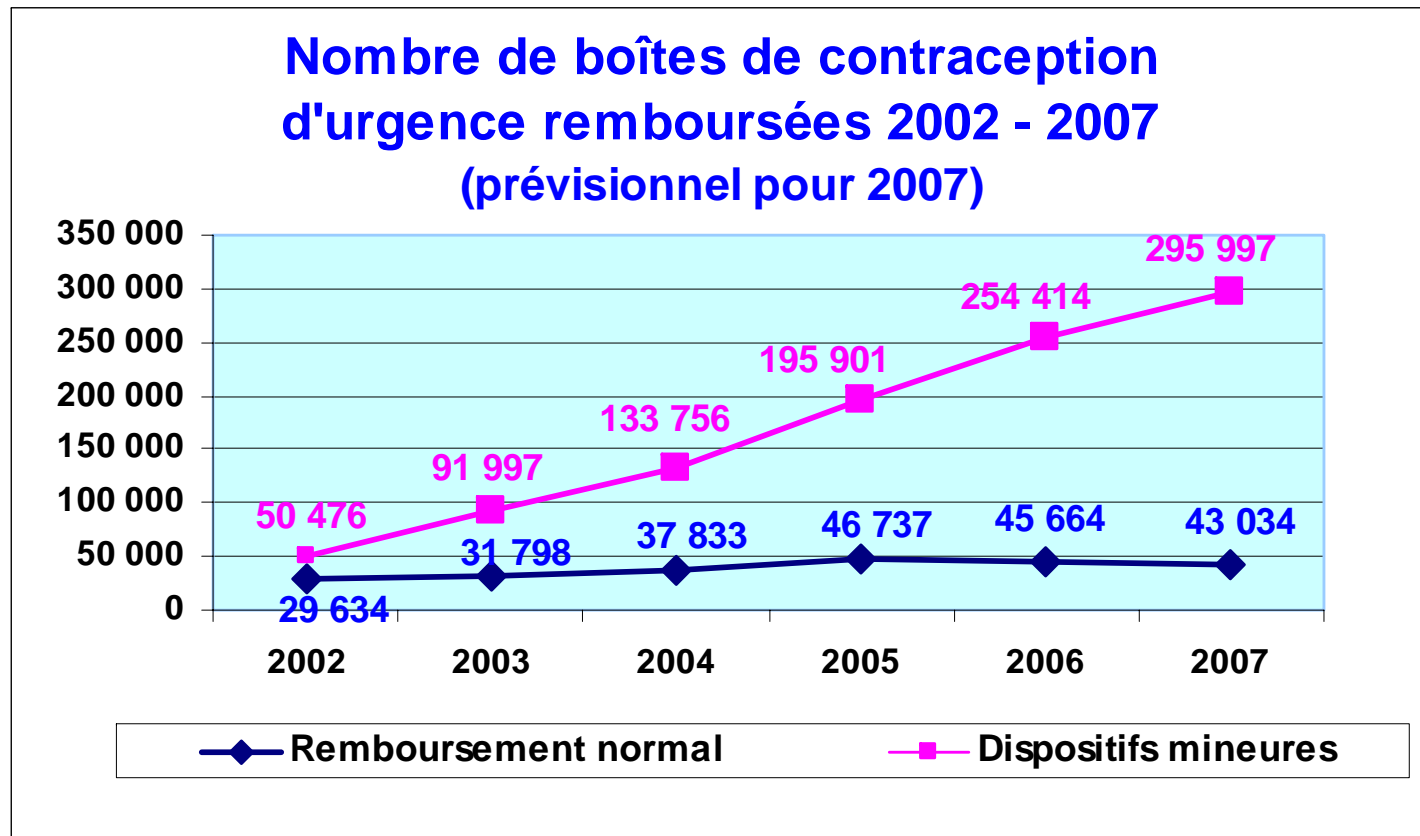
Suivi annuel du dispositif de délivrance de la CU aux mineures (coordonné par le ministère de la santé)

→ nombre de boîtes de CU remboursées par l'Assurance maladie :

- remboursement à 65% sur prescription médicale
- remboursement à 100% dans le cadre de la délivrance anonyme et gratuite aux mineures en pharmacie



Bilan 2002 - 2007



Source : CNAMTS



Bilan 2002 - 2007

→ Délivrance gratuite en pharmacie de la CU = principal mode d'accès à la CU pour les mineures

→ Importance de l'anonymat

→ Baromètre santé 2005 :

- 30 % des jeunes filles (15-19 ans) ont déjà eu recours à la CU
- motifs évoqués : problème de préservatif (45 %), oubli de pilule (22 %), absence de contraception (15 %)

- Connaissances :

96 % des jeunes filles (15-19 ans) savent que la CU est disponible sans ordonnance

29 % connaissent le délai maximal de recours à la CU (72 h)